

## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2022

Page \_\_\_\_\_

Le vingt-neuf septembre deux mille vingt-deux à vingt-heure, le Conseil Municipal de Précigné s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de M Jean François ZALESNY, Maire,  
Date de convocation et d'affichage : 22 septembre 2022

### Etaient présents :

**Le Maire**, Jean-François ZALESNY

**Les Adjoints** : Christiane FUMALLE - Alain PASQUEREAU - Joël GAUDIN - Agnès HEROUIN - Nicole PIPELIER

**Les Conseillers Délégués** : Anthony VEILLARD

**Les Conseillers Municipaux** : Didier DESBROSSES - Madeleine ESNAULT - Patrick FERRANT - Guillaume LEDUC - Virginie POUSSIN - Alexandre PROVOST - Alexa ROINET - Annie SALMON

### Etaient absents excusés :

Marie-Claude TALINEAU ayant donné pouvoir à C FUMALLE

Yves GUILBERT-ROED ayant donné pouvoir à N PIPELIER

Cyril LE SCORNET ayant donné pouvoir à A VEILLARD

Magaly TARDIEU ayant donné pouvoir à G LEDUC

Arnaud DE PANAFIEU - Thierry PELTIER

### Etaient absents :

Marina DELHOMMEAU - Céline LE MOAL

Assistait également : Mme Marie-Noëlle TENDRON, Directrice Générale des Services

M. Joël GAUDIN a été élu(e) secrétaire de séance.

### **Ordre du jour :**

- Approbation du compte rendu de la séance du 29 juin 2022
- Marché public :
  - éclairage public : mission maîtrise d'œuvre
  - restaurant : avenants lots 1 -5 - 6 - 7
- Ressources Humaines :
  - Suppression(s) / Création(s) de poste(s) en contrat PEC au service Technique et Plateau scolaire
  - ~~Création de poste accroissement temporaire d'activité au Plateau scolaire pour l'année scolaire 2022/2023~~
  - Contrat de projet
- Acquisition terrain AO 34 (terrain Vairie)
- Modification de la délibération 2022-043 (terrain AM 70)
- Modification de la délibération 2021-048 (terrain AL 93)
- Finances :
  - Participation de la commune de Notre du Pé aux frais de scolarité
  - Modification de la convention avec l'école St Joseph St Jean
  - Modification de la délibération 2022-074 (M57)
  - Subvention exceptionnelle CLPE
  - Budget Commune 2022 – décision modificative n°4
- Délibérations diverses
- Questions et informations diverses
  - DAP juillet
  - Cession maison champagne
  - Eclairage public – illuminations de Noël
  - Marché de Noël

### **REFORME DE LA PUBLICITE DES ACTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

&

### **IMPACTS DE LA REFORME SUR LE PROCESSUS DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Vu l'article 78 de la loi engagement et proximité

Vu l'ordonnance et le décret du 7 octobre 2021

Ce qui change :

**rappel**



MAIRIE de PRÉCIGNÉ

# CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2022

## Lors de la séance :

Le résultat des scrutins (votes) précisant pour les scrutins publics : le nom des votants et le sens de leur vote  
Retranscription de la teneur des discussions au cours de la séance

## Dans le délai des 8 jours après la réunion :

Affichage et mise en ligne de la liste des délibérations

## A séance suivante :

Approbation du pv de la séance précédente puis publication/affichage dans un délai de 8 jours.  
Signature du pv par le Maire et le secrétaire de séance

## I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 29 JUIN 2022

Le compte rendu de la séance du 29 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

## II. MARCHÉ PUBLIC :

- éclairage public : mission assistance à maîtrise d'ouvrage
- restaurant : avenants lots 1 – 5 - 6 – 7

2022-075

### ➤ Eclairage public : mission assistance à maîtrise d'ouvrage

Le Maire propose dans le cadre du projet de rénovation et la requalification de l'éclairage public l'accord du Conseil Municipal afin de l'autoriser ou son représentant à signer le contrat de mission d'Assistance Maîtrise d'Ouvrage de la SAS ADACCAR CONCEPT (41) portant sur :

- l'analyse des besoins de la collectivité .....	800.00 € HT
- diagnostic et audit.....	600.00 € HT
- accompagnement et assistance .....	800.00 € HT
- conception des pièces nécessaires et justificatives en assistance d'ouvrage pour confection du DCE .....	800.00 € HT
- assistance à l'application des normes / décrets / recommandations.....	500.00 € HT
- réalisation avec mission de coordination et de contrôle .....	400.00 € HT
<b>TOTAL HT .....</b>	<b>3 900.00 € HT</b>
<b>TOTAL TTC.....</b>	<b>4 680.00 € TTC</b>

Les conditions de paiement sont :

- 30 % à la commande
- 60% à la réception de l'analyse des offres pour délibération
- 10% à réception des travaux suite PV de réception

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de retenir l'offre de mission d'Assistance Maîtrise d'Ouvrage de la SAS ADACCAR CONCEPT (41) comme ci-dessus énoncé pour la somme de 3 900 € HT ainsi que les conditions de paiement.

Le Maire ou son représentant est autorisé à signer tout autre document inhérent au dossier.

### ➤ restaurant : avenants lots 1 – 5 - 6 – 7

2022-076

#### 1. Le Restaurant – travaux : Avenant 4 – lot 1 – démolition

J GAUDIN, Adjoint, dans le cadre du marché de travaux « Le Restaurant », sollicite l'accord du Conseil Municipal afin d'autoriser le Maire ou son représentant à viser l'avenant n° 4 au marché de travaux – lot 1 – démolition portant sur :

- Avenant 4 : création trou de 60/40, linteau porte terrasse et moins-value nettoyage	
Marché initial .....	44 066.80 € HT
Avenant 1 .....	- 3 141.00 € HT
Avenant 2.....	5 267.94 € HT
Avenant 3 .....	2 007.37 € HT
<b>Avenant 4.....</b>	<b>931.30 € HT</b>
<b>Total.....</b>	<b>49 132.38 € HT</b>



MAIRIE DE PRÉCIGNÉ

MAIRIE de PRÉCIGNÉ

## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2022

Page \_\_\_\_\_

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise le Maire ou son représentant à viser l'avenant n° 4 au lot 1 et tout autre document inhérent au dossier.

2022-077

### **2. Le Restaurant – travaux : Avenant 1 – lot 5 – menuiserie intérieure**

J GAUDIN, Adjoint, dans le cadre du marché de travaux « Le Restaurant », sollicite l'accord du Conseil Municipal afin d'autoriser le Maire ou son représentant à viser l'avenant n° 1 au marché de travaux – lot 5 – menuiserie intérieure portant sur :

- Avenant 1 : organigramme des clés + comptoir  
Marché initial ..... 10 964.27 € HT  
**Avenant 1 ..... - 2 600.00 € HT**  
**Total..... 8 364.27 € HT**

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise le Maire ou son représentant à viser l'avenant n° 1 au lot 5 et tout autre document inhérent au dossier.

2022-078

### **3. Le Restaurant – travaux : Avenant 1 – lot 6 – électricité**

J GAUDIN, Adjoint, dans le cadre du marché de travaux « Le Restaurant », sollicite l'accord du Conseil Municipal afin d'autoriser le Maire ou son représentant à viser l'avenant n° 1 au marché de travaux – lot 6 – électricité portant sur :

- Avenant 1 : moins-value radiateurs, suspension bar et alimentation et plus-value alimentation garage, machine à café, tireuse à bière purezza, balance de table, table réfrigérée, armoires positives, planche électrique, adoucisseur et desserte réfrigérée.  
Marché initial ..... 25 266.65 € HT  
**Avenant 1 ..... 673.00 € HT**  
**Total..... 25 939.65 € HT**

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise le Maire ou son représentant à viser l'avenant n° 1 au lot 6 et tout autre document inhérent au dossier.

2022-079

### **4. Le Restaurant – travaux : Avenant 2 – lot 7 – plomberie – chauffage ventilation**

J GAUDIN, Adjoint, expose que dans le cadre du marché de travaux « Le Restaurant », sollicite l'accord du Conseil Municipal afin d'autoriser le Maire ou son représentant à viser l'avenant n° 2 au marché de travaux – lot 7 – plomberie – chauffage – modification du matériel portant sur :

- Avenant 2 : volet de surpression + grille extérieure  
Marché initial .....18 927.74 € HT  
Avenant 1 ..... 2 550.26 € HT  
**Avenant 2..... 618.50 € HT**  
**Total avec avenants.....22 096.50 € HT**

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 du lot 7 et tout autre document inhérent au dossier.



# CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2022

## III. RESSOURCES HUMAINES :

- **Suppression(s) / Création(s) de poste(s) en contrat PEC au service Technique et Plateau scolaire**
- **Création de poste accroissement temporaire d'activité au Plateau scolaire pour l'année scolaire 2022/2023**
- **Contrat de projet**

2022-080

- **Suppression(s) / Création(s) de poste(s) en contrat PEC au service Technique et Plateau scolaire**

C FUMALLE, Adjointe, expose que sur les 2 postes créés en juin 2022, 1 seul poste est pourvu (plateau scolaire 20h aidé à 60%).

Depuis la délibération du mois de juin 2022, un nouveau décret est publié portant le nombre maximum d'heure à 26 h avec un taux d'aide à 60% pour un contrat de 9 mois renouvelable une fois 6 mois.

Il est proposé :

- De supprimer le poste à 20h sur le service technique (délibération 27 janvier 2022)
- De Créer 2 postes à 26 h aux taux de 60% pour une durée de 9 mois + 6 mois avec la possibilité d'effectuer des heures complémentaires (un candidat recruté à la date du 26/09/2022)
- De créer 1 poste au plateau scolaire à 26h aux taux de 60 % pour une durée de 9 mois + 6 mois avec la possibilité d'effectuer des heures complémentaires (un candidat recruté à la date du 3 octobre 2022).

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, retient la proposition ci-dessus citée et autorise le Maire ou son représentant à signer tout autre document inhérent au dossier.

- **Création de poste accroissement temporaire d'activité au Plateau scolaire pour l'année scolaire 2022/2023**

**Retiré de l'ordre du jour**

2022-081

- **Contrat de projet**

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-24

Vu le décret 88-145 modifié,

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

### **C FUMALLE informe l'assemblée :**

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de procéder au recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien le projet/l'opération suivant(e), **Réorganisation du plateau scolaire et mise en place des nouveaux outils « Mon espace famille et gestion des salles ».**

### **Le Maire propose à l'assemblée :**

La création d'un emploi non permanent de **GESTIONNAIRE** à temps complet à pourvoir dès que possible relevant de la catégorie hiérarchique B, afin de mener à bien le projet ou l'opération identifiée suivante : **Réorganisation du plateau scolaire et mise en places des nouveaux outils « Mon espace famille et gestion des salles »...**

Cet emploi est créé pour une durée de 12 mois renouvelable dans la limite de 6 ans (1 an minimum et 6 ans maximum) et à pourvoir dès que possible.

L'agent recruté sur cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :



MAIRIE DE PRÉCIGNÉ

MAIRIE de PRÉCIGNÉ

## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2022

Page \_\_\_\_\_

- **Former à l'utilisation de l'outil « Mon Espace Famille »** : organisation de la gestion des repas afin de limiter le gaspillage alimentaire, améliorer le service périscolaire et formation des agents à ce dispositif
- **Mettre en place l'outil de « Gestion des salles »** : optimiser l'accès des salles et des fluides et information / formation du public et des agents
- **Gestion du plateau scolaire (taux d'encadrement/effectif du personnel)**

L'agent sera recruté dans le cadre d'un contrat de projet visé à l'article L332-24 du Code Général de la Fonction Publique

La rémunération de l'agent sera calculée dans une fourchette de rémunération comprise entre l'indice brut 415 et l'indice brut 597 (La rémunération de l'agent est fixée selon les modalités de l'article 1-2 du décret 88-145 à savoir les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience professionnelle).

Après en avoir délibéré le conseil Municipal ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Le maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

### **IMPORTANT**

*Après la création du poste par délibération :*

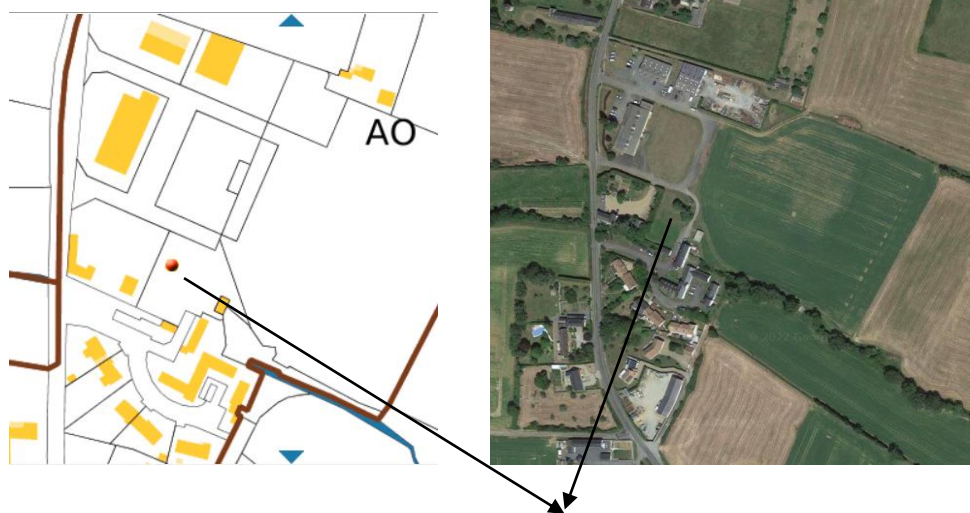
*Déclarer la création ou la vacance de l'emploi non permanent, assortie d'une offre d'emploi, via l'application dématérialisée de la bourse de l'emploi « emploi-territorial »,*

*Le délai minimum de publicité, sauf urgence, ne peut être inférieur à 1 mois,*

*A la finalisation du recrutement, assurer le suivi de la déclaration dans l'onglet « décision de recrutement » de votre application emploi-territorial.*

## IV. ACQUISITION TERRAIN AO 34 (TERRAIN VAIRIE)

2022-082



Le Maire rappelle que, par acte notarié du 12 novembre 1986, la commune de Précigné a cédé au District de Sablé Sur Sarthe, dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activités de la Vairie, un ensemble de parcelles pour une superficie totale de de 3ha 53 a 94 ca, moyennant le prix de 9 146.94 € soit 0.25 € m<sup>2</sup>.

Compte tenu de la modification de zonage du Plan Local d'urbanisme, de la commune de Précigné et de l'achèvement de la zone d'activités de la Vairie, il convient de redéfinir les



MAIRIE de PRÉCIGNÉ

## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2022

limites appartenant de part et d'autres à la Communauté de Communes de Sablé sur Sarthe et à la commune de Précigné.

Ainsi, le Maire propose au Conseil Municipal de céder une parcelle de terrain cadastrée section AO n°34 pour une surface de 2 082 m<sup>2</sup> au prix de 0.25 € le m<sup>2</sup> soit 520.50 € net de TVA, En effet, la marge étant nulle puisque le prix d'achat est égal au prix de vente, la TVA est aussi de zéro.

Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise Le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir qui sera reçu par Maître LEGUIL à Précigné.

### V. MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION 2022-043 (TERRAIN AM 70)

2022-083

Le Maire rappelle que la commune fait l'acquisition du terrain AM70 afin d'y créer un lotissement (décision du 31 mars 2022 – dcm 2022-043) au prix de 10 € le m<sup>2</sup>.

Au vu de l'obligation d'effectuer une étude géotechnique dans le cadre de cette vente (estimée à 3720 € TTC), il est proposé d'annuler la délibération du 31 mars 2022 et d'acquérir le terrain au prix de 9.70 € le m<sup>2</sup>. Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise Le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir qui sera reçu par Maître LEGUIL à Précigné.

### VI. MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION 2021-048 (TERRAIN AL 0093)

2022-084

Le Maire propose la modification de la délibération 2021-048 portant sur l'acquisition de la parcelle AL 0093 d'une superficie de 105 m<sup>2</sup> – rue Abbé Louis Chevallier.

Cette parcelle appartient aux familles PELTIER et TRESSY contrairement à ce qui avait été indiqué dans la précédente délibération. Il est proposé de l'acquérir pour la somme de 2 000 € hors frais dont 1 000 € pour la famille PELTIER et 1 000 € pour la famille TRESSY. Cette acquisition est soumise à des servitudes. Elle est réalisée dans le cadre de la réhabilitation du centre bourg.



Parcelle AL 0093

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte cette modification de délibération et autorise le Maire ou son représentant à signer tout document inhérent au dossier dont l'acte à intervenir qui sera reçu par Maître LEGUIL à Précigné.



MAIRIE DE PRÉCIGNÉ

MAIRIE de PRÉCIGNÉ



## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2022

Page \_\_\_\_\_

### VII.FINANCES :

- **Participation de la commune de Notre du Pé aux frais de scolarité**
- **Modification de la convention avec l'école St Joseph St Jean**
- **Modification de la délibération 2022-074 (M57)**
- **Subvention exceptionnelle CLPE**
- **Budget Commune 2022 – décision modificative n°4**

2022-085

- **Participation de la commune de Notre du Pé aux frais de scolarité**  
Sur le rapport du Maire, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, valide la participation de la commune de Notre Dame du Pé pour l'année scolaire 2022/2023 comme suit :  
2020/2021 : 39 élèves par 350 € = 13 650 € (pour mémoire)  
2021/2022 : 31 élèves par 350 € = 10 850 € (pour mémoire)  
2022/2023 : 31 élèves par 350 € = 10 850 €  
L'effectif pris en compte est celui du jour de la rentrée scolaire.  
La commune de Notre Dame du Pé sera facturée en fin d'année scolaire 2022/2023.  
Le Maire ou son représentant est autorisé à viser tout document inhérent au dossier.

2022-086

- **Modification de la convention avec l'école St Joseph St Jean**  
Le Maire rappelle que le conseil municipal dans sa séance du 2 décembre 2021 a délibéré sur la mise en place d'une convention portant sur le forfait communal et ses modalités de calculs et de versement. Au vu de la hausse tarifaire de l'électricité et au vu du contrat d'électricité que détient la collectivité, il est proposé de poursuivre le contrat d'électricité (commune et école St Joseph / St Jean) et déduire la part d'électricité de l'école St Joseph / St Jean des versements.  
Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte cette demande et autorise le Maire ou son représentant à signer tout autre document inhérent au dossier.

2022-087

- **Modification de la délibération 2022-074 (M57)**  
Le Maire indique que la délibération portant sur la M57 doit être modifiée au vu que le budget production d'énergie reste sur la nomenclature actuelle et ne bascule pas sur la M57.  
Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte cette modification et autorise le Maire ou son représentant à signer tout autre document inhérent au dossier.

2022-088

- **Subvention exceptionnelle CLPE**  
Le Maire, expose la demande de subvention exceptionnelle du CLPE d'un montant de 800.00 € pour la chanteuse du barbecue de la fête de la musique.  
Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte l'attribution de la subvention exceptionnelle d'un montant de 800.00 €. Les crédits seront prévus au budget commune.  
Le Maire ou son représentant est autorisé à signer tout autre document inhérent au dossier.

2022-089

- **Budget Commune 2022 – décision modificative n°4**  
C FUMALLE, Adjointe, expose qu'une décision modificative est nécessaire dans le cadre des dépenses d'investissement de l'éclairage et l'alarme de l'église de l'église, comme suit :

<i>Investissement</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
2158/21 autres installations.....	+ 16 000.00 €	
021 virement section fonctionnement.....		+16 000.00 €
<b>Total .....</b>	<b>16 000.00 €.....</b>	<b>16 000.00 €</b>
<i>Fonctionnement</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
023 virement section investissement .....	+ 16 000.00 €	
022 dépenses imprévues .....	-16 000.00 €	
<b>Total.....</b>	<b>0.00 €.....</b>	<b>0.00 €</b>



# CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2022

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, valide la décision modificative n° 4 du budget commune et autorise Le Maire ou son représentant à viser tout acte inhérent au dossier.

## VIII. DÉLIBÉRATIONS DIVERSES

Néant

## IX. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### ➤ DAP juillet

### ➤ Cession maison champagne

### ➤ Eclairage public – illuminations de Noël

### ➤ Marché de Noël

### ➤ Courrier de M. le Sénateur Louis-Jean de NICOLAY.

M. Le Maire donne lecture du courrier de M. Le Sénateur.

Un extrait de sa lettre :

Lors de ma newsletter « **lettre info Sénat 57** » du **27 juillet dernier**, je vous alertais sur les difficultés à venir en matière de finances et de gestion des énergies au sein des collectivités. En effet, à part la DETR et la DSIL, nos collectivités ne vont pas bénéficier miraculeusement de nouvelles subventions. **Il est désormais temps de trouver des solutions pour mieux gérer la consommation des énergies.**

### ➤ DAP (Dispositif Argent de Poche) juillet 2022 du 11 au 15 juillet 2022

#### Effectifs :

- Lundi 11 Juillet : 9 jeunes (5 filles et 4 garçons)
- Mardi 12 Juillet : 11 jeunes (6 filles et 5 garçons)
- Mercredi 13 Juillet : 8 jeunes (5 filles et 3 garçons)
- Vendredi 15 Juillet : 6 jeunes (4 filles et 2 garçons)

Nous avons eu 20 dossiers d'inscription (12 filles et 8 garçons). Nous avons fait le choix, initialement, de prendre un maximum de 12 jeunes par matinée. Mais nous souhaitons également permettre à chaque jeune de participer le même nombre de jours. Par conséquent, nous avons donc pris tous les jeunes qui s'étaient inscrits mais à raison de 2 jours car nous avons rencontré un problème au niveau des effectifs d'encadrement, ce qui nous a obligé de réduire ce nombre à 10 jeunes par jours. Nous avons rencontré un second problème puisque certains jeunes s'étaient inscrits sur des travaux saisonniers et qui ont dû se désister au dernier moment, ce qui explique les petits effectifs de la fin de semaine. Nous avons dû également faute d'encadrant revoir nos missions durant ce dispositif.

#### Missions réalisées :

- Ils ont participé au nettoyage du site des écoles (classes, cour, salle de motricité, garderie périscolaire, désherbage de la rue des écoles...).
- Ils ont terminé et installer les fresques sur le thème de l'eau sur le pourtour de la piscine de la commune.
- Ils ont participé à la réfection et à l'entretien de tables publics en bois installer sur le site des lices près de la piscine (découpe, ponçage, lasurage).
- Ils ont désherbé et entretenu le cimetière.
- Ils ont également participé au balisage du site de la salle omnisports pour le feu d'artifice du 15 juillet.
- Nous avons effectué le vendredi 15 juillet, par petits groupes, une « Rando-Verte » avec pour objectifs de ramasser les déchets qui se trouvent sur la commune.

*Compte rendu rédigé par D ETOURMY*



MAIRIE DE PRÉCIGNÉ

MAIRIE de PRÉCIGNÉ



## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2022

Page \_\_\_\_\_

➤ **Cession maison Champagne**

Le Maire informe que les Domaines ont estimé le bâtiment à 4 300 € et le terrain à 700 € (+/- 10%).

➤ **Eclairage public – illuminations de Noël**

L'éclairage public fonctionnera de 6h30 (levé du jour) à 21h00 (coucher du soleil)  
Les illuminations de Noël seront remplacées par des décorations de jour. Le contrat signé avec le prestataire pour les années 2021- 2022- 2023 sera « en pause » pour l'année 2022.

➤ **Marché de Noël : 10 décembre 2022 en centre-ville**

➤ **Enquête publique :**

Le Maire informe de l'enquête publique portant sur le projet de dragages d'entretien des voies navigables sur la Sarthe Aval entre Le Mans et Pincé, plan pluriannuel 2023-2027 programmée du 17 au 31 octobre 2022.

Les éléments de l'enquête publique sont consultables sur support papier en Mairie du Mans, de la Suze sur Sarthe, Malicorne sur Sarthe et Sablé sur Sarthe aux horaires d'ouverture des services publics ainsi que sur le site internet de la Préfecture ([www.sarthe.gouv.fr](http://www.sarthe.gouv.fr) / rubriques « publications » - « consultations et enquêtes publiques » - « Département »).

Le Conseil Municipal doit être saisi pour qu'il formule un avis sur cette enquête et au plus tard, dans les quinze jours suivant la date de fin de la consultation du public.

➤ **Suivi des équipements**

SUIVI DEVIS / MARCHES			MONTANT		
date	libellé	fournisseurs	HT	TVA	TTC
04/07/2022	jeux enfts	mefran	1 871,00 €	374,20 €	2 245,20 €
22/09/2022	réalimentation portail restaurant	chevé	443,50 €	88,70 €	532,20 €
22/09/2022	cave - chang linteaux	devautour	818,78 €	163,76 €	982,54 €
22/09/2022	tuyau coude - hotte	pasdoit baillif	410,80 €	82,16 €	492,96 €
22/09/2022	support + réhausse + inst pr mach glaci	bénard	490,00 €	98,00 €	588,00 €
22/09/2022	éclairage église	chevé	9 840,00 €	1 968,00 €	11 808,00 €
22/09/2022	alarme incendie église	chevé	3 406,50 €	681,30 €	4 087,80 €
conseil municipal			17 280,58 €	3 456,12 €	20 736,70 €

➤ **Suivi des Déclaration d'Intention d'Aliéné (dia) :**

numéro	parcelles	adresse
2022-029	AE112	Place st pierre
2022-030	AE122 – AL 96 – AL 93	Rue A de Rougé – Rue Abbé Louis Chevallier
2022-031	AI81	6 rue des sarments
2022-032	AM49	4 allée de la bade
2022-033	AE43	Rue de Berlin
2022-034	AH113	Champs de mars
2022-035	AL 32 AL 36 AL 38	Rue st pierre
2022-036	AK 69	12 rue des magnolias – lot 15 lot La Mandée
2022-037	AL99	3 rue du Pressoir
2022-038	AK 81	La petite pointellière
2022-039	AE 163 – AE162	Rue de sablé
2022-040	AL 85	2 rue Abbé Louis Chevallier

**Tennis :** L'élu de permanence a été contacté un dimanche, afin de gérer l'ouverture du terrain tennis pour un administré. Le personnel de permanence a été mobilisé pour intervenir.

Le maire rappelle qu'historiquement l'association du tennis gère les locations de terrains (prix et remise de clefs) et qu'en aucun cas le personnel d'astreinte ne peut être actionné pour ouvrir les portes.



## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2022

Sur interpellation des élus, il appartient au maire :

- De vérifier la convention de mise à disposition de ces équipements, les règles d'attribution des créneaux, si elles existent ?
- De revoir le fonctionnement de nos installations, pour qu'elles soient à la disposition d'un plus grand nombre, sachant que la collectivité a à sa charge, l'entretien, la rénovation et les équipements de sécurité.

Un point devra être présenté au prochain conseil municipal.

- **Ticket cinéma** : l'opération Ticket cinéma sera reconduit sur de futures vacances scolaires  
Pour l'opération estivale, 290 tickets ont été distribués et 171 personnes les ont utilisés.
- **Conseil Municipal** : pas de date de programmée à ce jour

Le Secrétaire  
Joël GAUDIN

Le Maire,  
Jean-François ZALESNY

La séance est levée à 23 h



MAIRIE de PRÉCIGNÉ